

commerciaux de la Grande-Bretagne n'en seront pas moins élevés. Si vous prenez les transactions commerciales par nombre et par montant, qui émanent de Londres ou de la Grande-Bretagne, vous trouverez qu'elles atteindront de bien près la somme de celles qui émanent des colonies ou du Canada ; donc, elle a des intérêts commerciaux en Australasie. Par conséquent, je ne crois pas que nous devrions considérer cette question se rapportant à la Grande-Bretagne simplement comme matière impériale ou d'intérêt de défense."

Les délégués, cependant, n'étaient pas en position de donner aucun renseignement quant à la forme et au montant du support financier que leurs gouvernements respectifs seraient prêts à offrir. Ils n'avaient reçu aucune instruction à ce propos.

On doit dire cependant, qu'il ne serait pas juste pour les gouvernements de subventionner une ligne nouvelle et rivale. L'entreprise de la "Compagnie d'extension télégraphique de l'est," a été une source de profits considérables pour l'Australasie, comme l'a si bien fait remarquer M. Lee-Smith. Cependant, tout en admettant et admirant cette grande entreprise, il ne s'en suit pas pour cela que cette compagnie ait à elle seule le monopole du câble pour toute l'Australasie. La nouvelle route proposée n'est pas établie que pour des vues de compétition seulement, dans quel cas le gouvernement de Sa Majesté refuserait de prendre part, mais bien avec la ferme conviction que les intérêts impériaux et commerciaux demandent sa construction.

Le gouvernement anglais paie des subsides pour des câbles aux Bermudes, Seychelles, Maurice et à certains établissements anglais et possessions dans l'Afrique. Ces places, il est vrai, étaient entièrement sans communication télégraphique avant que ces subsides fussent votés, mais aucune d'elles ne fournit un cas semblable à celui du vaste continent de l'Australie. Le subside et la garantie payés par cinq colonies australasiennes à la "Compagnie d'extension télégraphique de l'est," s'élevaient en 1892-93 à £53,363.

Par la cinquième résolution, le gouvernement a été requis de faire les démarches nécessaires pour s'assurer du coût du câble projeté et de pousser de l'avant les préliminaires de l'entreprise. Il a été bien entendu que cette résolution serait mise à exécution sans délai.

Sir C. Mills, dans un discours éloquent a présenté la troisième résolution, dans laquelle il fait voir clairement, au point de vue de la défense des propriétés impériales, l'importance de la ligne dont il est le défenseur et l'avocat.

La recommandation que le câble devait s'étendre de l'Australasie par les colonies de l'est au Cap, est une addition considérable au projet original ; le grand désir en différentes occasions, exprimé par les délégués, de resserrer les liens entre toutes les parties de l'Empire, a eu pour effet de les placer d'une manière très favorable vis-à-vis du projet. La proposition qui, il n'y a aucun doute, recevra toute la considération désirée de la part du gouvernement de Sa Majesté, est subordonnée au projet transpacifique, et la considération ne doit pas intervenir avec cette question.

Avant de compléter ce rapport des délibérations de la Conférence, je mentionnerai que sur motion de sir H. Wrixon, la résolution suivante a été adoptée :—" Que cette Conférence désire attirer l'attention de leurs gouvernements respectifs sur les délibérations de la Conférence coloniale tenue à Ottawa en 1887, relativement à la faillite et à la liquidation des compa-